

ADAPTER LE TEMPS DE TRAVAIL

« Sur un mois, on n'a pas une semaine qui se ressemble. C'est la galère pour prendre des rendez-vous. On est obligé d'annuler les rendez-vous chez le dentiste ».

Pourquoi agir ?

➤ Pour réduire la pénibilité du travail des permanents...

Le temps de travail des techniciens se caractérise par des horaires atypiques, décalés, avec une amplitude horaire importante et des heures supplémentaires en augmentation. Il y a des temps forts tels que : les festivals et les représentations « dates à dates ». Ce sont des périodes où les heures de travail se concentrent sur des temps courts, les journées s'allongent et les nuits deviennent plus courtes.

Quand on les interroge, les techniciens répondent majoritairement que le plus pénible consiste à terminer tard le soir et enchaîner de bonne heure une nouvelle journée. La fatigue est là, les organismes s'en ressentent et les prises de risques sont évidentes.

➤ Pour réduire la pénibilité du travail des intermittents

Techniciens permanents et techniciens intermittents n'ont pas les mêmes contraintes ni les mêmes marges de manœuvres à ce sujet. Brièvement, nous dirons que le technicien permanent, travaillant dans une structure organisée, verra son temps de travail bien réparti avec des temps de repos et des récupérations souvent possibles.

Le technicien intermittent est seul dans la gestion de son temps de travail. Il doit gérer plusieurs contraintes (l'enchaînement des contrats, les déplacements, sa formation, son réseau) pour construire son planning. La principale contrainte est celle des « heures à faire » pour valider ou garder son régime d'intermittent. Ainsi, les temps de repos entre deux contrats ne sont pas systématiquement respectés. Et les jours s'enchaînent sans pause. Certains n'osent pas refuser un contrat par crainte de ne plus être sollicité ou acceptent des conditions de travail difficile pour les mêmes raisons.

➤ Pour faciliter l'articulation entre vie privée et vie professionnelle

« On est quasiment tous divorcés, ou dans des situations difficiles avec les enfants ».

Même si le métier est passionnant, la vie sociale et privée est rendue difficile par le rythme de travail. Il est souvent impossible d'organiser ses rendez-vous hors travail sauf en prenant des congés et « c'est compliqué d'organiser un week-end ou des vacances hors période d'été ! ».

Comment agir ?

Dans un premier temps, rappelons que les règles de droit commun concernant le temps de travail s'appliquent. La vigilance se portera sur l'amplitude horaire, les temps de pause, le repos hebdomadaire.

Ainsi, le temps de repos quotidien doit être au minimum de 11 heures et le temps de repos hebdomadaire au moins de 24 heures, auxquelles il faut ajouter le repos de 11 heures soit $24 + 11 = 35$ heures de repos consécutives.

Il existe des dérogations exceptionnelles réduisant ce temps de repos de 11 à 9 heures et augmentant la durée quotidienne du travail de 10 à 12 heures (cf. convention collective des entreprises techniques au service de la création et de l'événement du 21 février 2008).

Malgré ces dérogations spécifiques les amplitudes horaires vont souvent au delà des 12 heures et les temps de repos sont très réduits.

➤ **Plusieurs actions sont possibles, certaines étant déjà éprouvées avec succès dans certains établissements :**

- Organiser le travail sur plusieurs services (matin, journée, soir).
- Mettre en place des équipes doubles (équipe de montage, équipe de démontage, équipe de tournée...).
- Prévoir en amont (en début d'année, du semestre, du trimestre... selon le fonctionnement de la structure) les périodes de repos dans la programmation et les fixer sur une base collective et tenant compte des contraintes individuelles (voir illustration).
- Planning : mettre en place des outils spécifiques et adaptés à l'organisation de la structure pour que chacun puisse se repérer.
- Communiquer aux équipes les règles liées à l'organisation du temps de travail et tout particulièrement, informer les techniciens intermittents afin qu'ils puissent parler librement de leurs contraintes et mieux se préserver.



Exemple d'action

Pour cette structure, avoir une équipe en bonne santé, équilibrée, performante sur toute l'année, passe forcément par une organisation du temps de travail permettant des respirations nécessaires pour ne pas dire vitales.

Alors, à partir de sa programmation, donc en fonction des projets, elle a réussi à anticiper des plages de repos qu'elle a réparti sur la saison. Bien entendu, elle a tenu compte des contraintes de chacun et finalement, il a été décidé de mettre en place une semaine de repos, toutes les 8 semaines environs.

Ces périodes étant anticipées, direction, administration et artistes en tiennent compte. Si d'aventure, la salle doit être réservée pendant cette période, on fera appel à des intermittents pour compléter l'équipe de permanents présents.

Remarque intéressante : ces temps de repos correspondent aux vacances scolaires !

Aller plus loin...

Conventions collectives

- Sur le site [legifrance](#) : Convention collective des entreprises techniques au service de la création et de l'événement du 21 février 2008
- Sur le site de la [CPNESV](#) : 3 conventions collectives versions à jour

Guides

- Sur le site de [Arvise](#) (Aract Réunion) : Les guides pour l'action, N°4 Prévention des risques professionnels dans les métiers du spectacle vivant.
- Sur le site de [Réditec](#)

Dans le web documentaire « Ma vie de technicien du spectacle vivant » :

- Fiches repère « [Organisation du travail](#) »
N° 1 Comment l'organisation du travail est-elle un levier d'action ?
- Fiches action « [Organisation du travail](#) »
N° 2 Renforcer le dialogue autour du projet artistique.